FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



Saison 2023 – 2024 - BO n°46 du 27.06.24

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

SOMMAIRE

ILE DE FRANCE RUGBY

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA CAMPAGNE DES LICENCES 4

AGENDA 8

INFORMATIONS SPORTIVES

- Phases Finales « Championnats de France » 11

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Rassemblements 13
- Communication..... 15

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Recrutement..... 18
- Taxe d'apprentissage..... 19
- Jeux Olympiques & Paralympiques 20

INFORMATIONS DIVERSES ET VIE DES CLUBS

- Aide aux clubs 23
- Tournois Amicaux..... 26
- Communication..... 27

LES 26 CHANTIERS DE LA LIGUE 30

PARTENAIRES & MÉCÈNES 32

CONTACTS 34

Ouverture de la campagne des licences

Mesdames, Messieurs les Présidents, Chers tous,

Alors que la saison 2023/2024 touche à sa fin, j'ai le plaisir de vous informer que la campagne de délivrance des licences pour la saison 2024/2025 débute ce jour (lundi 24 juin).

Vous avez désormais la possibilité d'initialiser les demandes de licences pour la saison 2024/2025, afin d'anticiper la constitution de vos effectifs. La délivrance de ces licences ne sera néanmoins possible qu'à compter du 8 juillet 2024, puisque la période de validité des licences de la saison 2023/2024 est prorogée jusqu'au 7 juillet 2024 inclus.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette période, vous trouverez, ci-dessous, les principales évolutions adoptées par le Comité Directeur lors de sa réunion du 14 juin 2024.

• Allègement des obligations médicales pour obtenir une licence de joueur, d'arbitre ou de technicien

Le rugby à XV et le rugby à 7 n'étant plus des disciplines à contraintes particulières au sens du code du sport, **les mineurs ne devront plus fournir de certificat médical** pour obtenir ou renouveler leur licence. En lieu et place, ils devront attester, tous les ans, sur le formulaire de demande de licence, d'une part, avoir complété le questionnaire de santé conjointement avec la personne exerçant l'autorité parentale et, d'autre part, que les réponses ne conduisent pas à fournir un certificat médical. Si, au cours de la saison, la personne est amenée à avoir 18 ans, elle devra fournir, dès sa demande de licence, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby.

Les majeurs devront quant à eux fournir un certificat médical pour obtenir une première licence. Pour le renouvellement, un certificat médical ne sera requis que tous les 5 ans pour les licenciés âgés de moins 35 ans, et tous les 3 ans pour les licenciés âgés de plus de 35 ans. Lorsque le licencié n'est pas obligé de fournir un certificat médical, le renouvellement de la licence sera conditionné à la réalisation du questionnaire relatif à l'état de santé.

Toutefois, **les joueurs et joueuses amenés à évoluer aux postes de première ligne restent soumis à l'obligation de transmettre un certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby chaque saison**.

En pratique, les deux questionnaires de santé (mineurs et majeurs) seront disponibles sur le logiciel Oval-e, en bas du formulaire de demande de licence dès l'ouverture de ladite campagne. Il ne sera cependant pas nécessaire de joindre le formulaire à la demande de licence puisqu'il suffira que le demandeur atteste sur l'honneur ne pas être concerné par un certificat médical et que chacune des

rubriques du questionnaire relatif à son état de santé donne lieu à une réponse négative. Si ce n'est pas le cas, il sera alors tenu de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du rugby datant de moins d'un an pour les majeurs et de moins de 6 mois pour les mineurs.

• Les indemnités de formation pour les joueuses

Les indemnités de formation pour les joueuses ont été réintégrées pour les mutations intervenant au titre de la saison 2024/2025 afin de valoriser et récompenser à leur juste valeur l'ensemble des associations qui s'investissent dans leur formation sur le territoire.

Sur ce point, les montants ont été ajustés et un 3ème groupe a été créé. Je vous invite à consulter les dispositions des articles 260 et 661 des prochains Règlements Généraux tels que publiés sur le site Internet de la FFR. Pour rappel et afin d'éviter tout litige, l'accord sur le principe et le montant de ces indemnités de formation constitue une condition préalable à toute mutation.

• La création de la licence « volontaire »

Cette campagne des licences est également marquée par **la création de la licence « Volontaire », destinée à s'adresser à l'ensemble des personnes bénévoles au sein de vos associations comportant une couverture assistance et une protection individuelle accident en plus de la garantie responsabilité civile.** A la différence des « Dirigeants », ces personnes ne sont investies d'aucun pouvoir d'administration – c'est-à-dire qu'elles ne sont pas élues au sein de l'association - et contribuent, de manière ponctuelle ou occasionnelle, à l'organisation ou au déroulement des activités organisées sous l'égide de la FFR ainsi qu'au fonctionnement de vos associations (Rédacteurs des feuilles de match, parents accompagnant les enfants sur les plateaux, personnes chargées de la buvette, etc.) Cette nouveauté est l'occasion de valoriser tous les bénévoles qui s'impliquent quotidiennement dans l'écosystème du Rugby et contribuent ainsi à sa pérennité et son développement.

• Le contrôle du titre de séjour pour les joueurs et techniciens sous contrat

La qualification des joueurs et techniciens sous contrat homologué par la FFR ou la LNR, entrainera la vérification, a priori, de l'existence et de la validité des titres de séjour, en sus des autorisations de travail.

• Informations personnelles des demandeurs

Auparavant destiné uniquement aux officiels de matchs, le logiciel fédéral Oval-e a étendu le contrôle des adresses postales pour tous les licenciés. Cette évolution permettra de fiabiliser la communication de courriers.

Je vous invite également à être particulièrement vigilants lorsque vous vérifiez les informations mentionnées sur le formulaire de demande de licence. Il est d'ailleurs indispensable que l'adresse électronique renseignée sur le formulaire soit bien celle du demandeur (ou de son représentant légal) puisqu'il lui appartient, par exemple, de manifester sa volonté de rejoindre le club qui sollicite une licence pour son compte, d'approuver la Charte des données personnelles ou encore d'attester avoir pris connaissance des conditions d'assurance. Toute demande qui serait transmise avec une adresse courriel générique ou celle d'une autre personne pour un majeur sera donc refusée.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette nouvelle campagne, vous trouverez, ci-joint, une notice qui sera consultable sur Oval-e lors de chaque renouvellement de licence dont la vérification relève de votre compétence et qui récapitule les points à contrôler sur le plan administratif pour chaque catégorie de licence relevant de votre compétence. En cas de difficulté, les services de votre Ligue régionale et de la FFR seront disponibles pour vous accompagner. Vous trouverez également, ci-joint, un document recensant les évolutions techniques.

J'espère que ces quelques précisions vous aideront à appréhender au mieux cette nouvelle campagne de délivrance des licences et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, chers tous, mes sentiments sportifs les meilleurs.

Sylvain DEROEUX
Secrétaire Général

Annexes :

- Les évolutions techniques du logiciel fédéral Oval-e pour cette campagne des licences 2024/2025. **Retrouvez le document ici.**
- La notice de renouvellement des licences à destination des associations. **Retrouvez le document ici.**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Réunions

Du 27 juin au 3 juillet

27.06	**CSE**	LIFR	09h30 – 11h30
27.06	**Direction Sportive**	LIFR	07h00 – 17h30
27.06	**Rugby Loisir**	LIFR	19h00 – 21h00
29.06	**CD75 – Assemblée Générale**	LIFR	09h00 - 13h00
01.07	**Equipe Citoyenneté**	LIFR	09h00 – 10h00
01.07	**Direction Technique**	LIFR	14h00 – 15h00
01.07	**CD75**	LIFR	18h00 – 21h00
02.07	**Comité Directeur**	LIFR	19h00 – 22h00
03.07	**Conseil Régional de Discipline**	LIFR	15h00 – 19h00

Du 4 au 10 juillet

08.07	**Direction Technique**	LIFR	14h00 – 15h00
09.07	**Equipe Communication**	LIFR	09h00 – 12h30
09.07	**Equipes Communication & Partenariat**	LIFR	14h00 – 15h00

Retrouvez l'intégralité des réunions & des évènements de la Ligue dans l'agenda en ligne sur son site.

Accéder à l'agenda

Du 27 juin au 3 juillet

29.06	**France U20 :** France / Espagne *(Coupe du Monde)*	Le Cap	14h00
29 - 30.06	**CH FFR – Rugby à 5 :** Finales	x	x
29 - 30.06	**Tournoi 7 de Cœur**	Versailles	x
30.06	**CH FFR – Fédérale 2 & 3, Elite Crabos, Elite Alamercery :** Finale	x	x
30.06	**CH FFR – Rugby à 7 :** Finale Masc +18	x	x

Du 4 au 10 juillet

04.07	**France U20 :** France / Nouvelle Zélande *(Coupe du Monde)*	Stellenbosch	16h30
04 – 06.07	**Congrès de la FFR**	Poitiers	X
06.07	**XV de France :** Argentine / France	Mendoza	21h00
10.07	**XV de France :** Uruguay / France	Montevideo	05h00

Retrouvez l'intégralité des réunions & des évènements de la Ligue dans l'agenda en ligne sur son site.

Accéder à l'agenda

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS SPORTIVES

ILE DE FRANCE RUGBY

Parcours des clubs franciliens lors des phases finales des Championnats de France

1. Résultats des matchs des 22 et 23 juin

Découvrez les résultats des oppositions des 22 et 23 juin

2. Annonce des matchs des 29 et 30 juin

Découvrez les oppositions des 29 et 30 juin

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

ILE DE FRANCE RUGBY

Dispositions réglementaires pour la saison 2024/2025 (RAPPEL)

Les rassemblements sportifs sont définis par les dispositions de l'article 218 des Règlements Généraux de la FFR, lesquelles, ne devraient pas être modifiés au titre de la saison prochaine.

Afin de mieux encadrer les rassemblements sportifs sur son territoire, la Ligue Ile de France de Rugby a voté lors de son dernier bureau, les dispositions réglementaires suivantes :

- **Aucune restriction sur les rassemblements régionaux féminins (compétitions régionales) à l'exception du critère de proximité ;**
- **Les rassemblements régionaux masculins dans les compétitions régionales pour les catégories U16 et U19 ne sont pas autorisés pour les sections associatives ou clubs de TOP 14, de PRO D2, de Nationale et de Nationale 2 ;**
- **Les rassemblements régionaux masculins dans les compétitions régionales pour les catégories U16 et U19 sont limités à 3 clubs maximum pour les clubs de fédérale 1 ;**
- **Les rassemblements régionaux masculins dans les compétitions régionales pour les catégories U16 et U19 sont limités à 4 clubs pour les clubs de la fédérale 2 à la régionale 3.**

Dans l'esprit des dispositions fédérales réglementaires, il est important de rappeler que les rassemblements doivent être motivés par les principes suivants :

- Promouvoir, améliorer, développer et faciliter la pratique du rugby sur un territoire donné dans les catégories de jeunes et dans certaines compétitions féminines ;
- Développer la notion de solidarité entre associations ;
- Permettre la création de nouvelles équipes de jeunes et de féminines ainsi que leur participation aux diverses compétitions proposées ;
- Favoriser pour chaque équipe concernée, une composition la plus homogène possible.

La constitution d'un rassemblement doit s'appuyer sur trois éléments fondamentaux :

- le bassin de vie ;
- la mutualisation des moyens ;
- la solidarité.

Il est également important de souligner, dans le prolongement du séminaire des clubs organisé en Mars dernier par la LIFR, que les rassemblements doivent permettre d'assurer la succession des effectifs des clubs participants et être en adéquation avec le projet sportif départemental.

Le document « **formulaire de rassemblement** » 2024-2025 accompagné de **l'organigramme de la structure administrative et sportive** (association bénéficiaire/support et son correspondant, éducateurs et entraîneurs, par classe d'âge et par équipe) ainsi que **le projet sportif et pédagogique argumenté**, devront cette année (voir documents sur le site « Sportif / Documents utiles ») être adressés au **président du Comité Départemental du club support**, qui rendra un avis sur le dossier, avec **copie à la LIFR** (rassemblements@idfrugby.fr) **au plus tard pour le 1er juillet 2024.**

La validation du rassemblement sera ensuite confirmée par la Direction Technique et par la Commission des Epreuves, de la LIFR.

Enfin, comme pour la saison dernière et après validation, les clubs devront adresser à la Ligue la convention de rassemblement complétée, mentionnant le club support et signée par toutes les parties concernées pour enregistrement sur Oval-e.

En cas de dissolution d'un rassemblement, le club qui en prend l'initiative devra informer le(s) club(s) concerné(s) dans un délai suffisant, par lettre recommandée, à chacune des parties, avec copie à la LIFR et au Président du Comité Départemental, avant le 1er juillet 2024, afin que ce(s) dernier(s) ait(ent) le temps matériel de pouvoir s'organiser. La LIFR se réserve le droit de ne pas accepter l'engagement d'une équipe dont le club n'aurait pas respecté ce principe. La LIFR examinera le cas échéant, les dossiers de rassemblements hors délai pour les clubs qui seraient concernés par une dissolution de rassemblement.

Les rassemblements des Ecoles de Rugby ne sont pas concernés par les dispositions ci-dessus mentionnées et restent du seul ressort de la Commission Régionale des Ecoles de Rugby.

Thierry ALLIESSE
Président

Thierry CHEVALIER
Secrétaire Général

Annuaire des clubs : Trouver un club
Pensez à mettre à jour vos coordonnées sur Oval-e

La rubrique « **Trouver un club** » du site de la LIFR **fait office d'annuaire des clubs.** Elle est **en lien avec les fiches renseignées par les clubs sur oval-e**.

ACTION 1 : mettre à jour votre comité directeur sur Oval-e dont les données remontent dans la partie « Direction » de l'espace « Contact » de la fiche de votre club sur le site de la LIFR.



En dépilant une commission (3), je peux Ajouter une Personne (4) en la recherchant par son Nom et son Prénom (5).
Après avoir compléter les champs obligatoires, je peux valider en cliquant sur OK (6).
Une fois ajoutée, la personne est visible dans la commission (7).



ACTION 2 : mettre à jour les pratiques sur Oval-e dont les données remontent dans la partie « Responsables », de l'espace « Contact » de la fiche votre club sur le site de la LIFR.

Lien vers un tutoriel

ACTION 3 : demander à chaque **membre de votre comité directeur** et aux **responsables de catégorie** d'aller sur Oval-e, sur leur **fiche « licencié »** et de remplir **les champs « téléphone Public et Email Public » dans la rubrique « Informations affichables sur d'autres sites »** au milieu de la fiche « licencié ».



Ce sont ces données qui apparaitront sur le site de la LIFR et de la FFR.

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), règlement de l'Union européenne, la Fédération Française de Rugby se doit **d'obtenir l'autorisation des personnes référencées pour rendre visible leurs coordonnées sur son site et ceux des Ligues**.

Accéder à la rubrique « Trouver un club »

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Recrutement

La LIFR recrute un(e) responsable de l'Institut Régional d'Emploi et de Formation (RAPPEL)

Dans le cadre du développement de son Institut Régional de Formation, la Ligue Régionale Ile de France de Rugby (LIFR) recrute un(e) Responsable de l'Institut.

Directement rattaché au Président de la LIFR et sous l'autorité fonctionnelle et opérationnelle du Directeur Technique de Ligue le/la Responsable de l'IREF a pour mission de développer l'activité, concevoir et/ou améliorer les modules de formation, animer et former les équipes de formation.

Les personnes intéressées doivent adresser leur dossier complet de candidature exclusivement par courriel à candidature@idfrugby.fr.

Accéder à l'offre

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage au service du développement du rugby francilien

Contribuez au développement du rugby francilien grâce au versement de la taxe d'apprentissage ! Contactez les services RH ou la Direction Générale de votre entreprise pour le versement de son solde 2024.

L'Institut Régional de l'Emploi et Formation (IREF) est l'organisme de formation de la Ligue Ile de France de Rugby. Créé en 2020 auprès de la DREETS et certifié Qualiopi depuis 2021 avec reconfirmation en 2023, il met en œuvre des formations auprès des éducateurs et dirigeants, jouant un rôle essentiel dans le Projet Régional en développant son volet sportif, mais aussi éducatif et citoyen, sur l'ensemble des acteurs du rugby français.

Le solde de la taxe d'apprentissage (TA) est déclaré et versé par l'employeur dans la DSN (Déclaration Sociale Nominative) d'avril. Il vise à développer les formations initiales, technologiques et professionnelles, ainsi que l'insertion professionnelle. L'affectation de ce solde s'effectue sur la plateforme SOLTéA selon le calendrier :

- 27 mai 2024 : Début de la 1ère période de répartition et ouverture de SOLTéA pour les employeurs
- 2 août 2024 : Clôture de la 1ère période de répartition
- 12 août 2024 : Début de la 2ème période de répartition
- 4 octobre 2024 : Clôture de la campagne de répartition sur SOLTéA

Pour soutenir le rugby francilien :

- L'entreprise doit se rendre sur son espace SOLTéA
- Identifier la LIFR : N° SIRET : **834 397 051 00022**
- Verser la somme de son choix

Merci de votre soutien !

Thierry ALLIESSE
Président

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Jeux Olympiques & Paralympiques

Mobilisation du rugby francilien à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques

Après la Coupe du Monde de rugby, les Jeux Olympiques et Paralympiques du 24 juillet au 11 août puis du 24 août au 8 septembre constituent une formidable opportunité pour :

- Promouvoir la pratique sportive et plus particulièrement le rugby à 7,
- Aller à la rencontre d'un nouveau public,
- Mobiliser les licenciés autour d'un évènement fédérateur.

Après le titre de Champion de Monde pour France 7 et celui de Vice-Championne pour France 7 Féminin, il y a quelques semaines à Madrid, les voyants sont au vert pour nos Equipes de France et la fête s'annonce belle.

Partagez vos initiatives pour recruter de nouveaux licenciés

En attendant, pour ceux qui organiseraient des animations et des retransmissions à cette occasion, nous vous invitons à les promouvoir à travers deux plateformes :

Célébrations :

- A l'initiative de Paris 2024, cette plateforme permet aux acteurs du mouvement sportif de référencer leurs projets en lien avec le sport et/ou les Jeux sur la Carte des Jeux. Diffusion des épreuves, initiations sportives, quizz, conférences et toutes autres activités pourront être valorisées !
- La Carte des Jeux, une carte interactive disponible sur le site et l'application officiels de Paris 2024 jusqu'au 8 septembre 2024 permet à tout le monde (Français, touristes, avec ou sans billet) de découvrir des activités et des évènements en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques, partout en France.
- En cliquant ici, vous pourrez vous référencer.

Weezem :

- Ce nouveau réseau social made in France met en relation des personnes qui ont envie de vivre, ensemble, des expériences. Conçu pendant le confinement, il a vocation à remettre l'humain au cœur des échanges.
- Avec plus de 15.000 utilisateurs en Ile de France, de tous les âges, dont 60% de femmes. Ce réseau est l'opportunité de recruter de nouveaux licenciés en les conviant à vos initiatives.
- En cliquant ici, vous pourrez prendre connaissance du mode d'emploi

Et cet été, après vos actions, n'hésitez pas à nous transmettre quelques photos et un descriptif pour que nous puissions les partager sur nos réseaux sociaux. Une adresse à retenir : communication@idfrugby.fr

Venez nous voir sur l'une de nos actions au cours de l'été

Depuis plusieurs mois, les équipes de la LIFR travaillent pour promouvoir le rugby sur différents sites d'Ile de France à l'occasion des Jeux.

- **Avec la FFR**, nous serons :
 - Au stade de France, Porte J, du 24 juillet au 30 juillet pendant toute la durée des épreuves de rugby à 7, aux côtés du Comité départemental du 93.
 - Au Club France, à la Villette, du 26 juillet au 11 août en animant le pavillon « rugby » de 10h à 19h et en initiant les visiteurs sur le terrain du 29 au 30 juillet de 10h à 19h.
- **Avec la Mairie de Paris**, nous interviendrons pendant 3 jours, de 14h à 19h, sur la Terrasse des Jeux, Place de l'Hôtel de Ville : les 27 et 30 juillet ainsi que le 5 août.
- **Avec la Mairie du 17ème arrondissement**, nous animerons un Village Rugby avec le soutien des éducateurs du SCUF et du PORC du 24 au 30 juillet, de 14h à 18h devant la mairie.
- **Avec la Métropole du Grand Paris**, nous serons à Sceaux, dans le jardin de la Ménagerie, aux côtés d'Antony Metro 92 du 27 au 30 juillet, de 14h à 18h.

Ce sont plus de 150 personnes qui seront mobilisées pour faire découvrir notre sport et transmettre notre passion !

Au plaisir de vous y croiser.

Thierry ALLIESSE
Président

Alain TRONQUET
Vice-Président

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

INFORMATIONS DIVERSES VIE DES CLUBS

ILE DE FRANCE RUGBY

AIDE AUX CLUBS

1. Le Pass'Sport renouvelé pour la saison 2024-2025

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire. Le dispositif est ouvert pour une inscription jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour la quatrième année consécutive, la durée du dispositif Pass'Sport est étendue à la saison 2024-2025 pour aider les jeunes de 6 à 30 ans à s'inscrire dans un club, une association sportive ou une salle de sport. Cette opération vise à favoriser la pratique sportive des jeunes. Un décret précisant les conditions est paru le 4 juin 2024.

Le Pass'Sport, c'est quoi ?

Le Pass'Sport est **une aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant** pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. Le Pass'Sport est une mesure pouvoir d'achat destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, en raison d'un handicap ou pour des raisons financières, un accès facilité à une pratique sportive pérenne dans le temps en bénéficiant d'un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

Qui peut en bénéficier ?

L'aide concerne :

- les enfants de 6 à 17 ans dont les familles perçoivent l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- les enfants de 6 à 19 ans dont les familles perçoivent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- les enfants de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH).

Elle s'adresse également aux étudiants, jusqu'à 28 ans révolus, qui bénéficient, **au plus tard le 15 octobre 2024**, d'une :

- bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur ou d'une aide annuelle accordée par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) ;
- aide annuelle sous conditions de ressources dans le cadre des formations sanitaires et sociales.

Comment en profiter ?

Aucune démarche n'est nécessaire pour en profiter.

Contrairement aux autres saisons, la campagne de promotion du Pass'Sport a débuté plus tôt en 2024. Pour la saison 2024-2025, le dispositif est ouvert **du 1er juin au 31 décembre 2024**. Jusque-là, l'aide n'était disponible qu'à partir de la rentrée de septembre.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le Pass'Sport se modernise avec un **nouveau site internet** et un **QR code** dédié afin de simplifier les formalités. Les jeunes éligibles reçoivent leur QR code par courriel

ou SMS le **30 mai 2024** et le **30 août 2024** pour les **étudiants boursiers**. À partir du 1er septembre 2024, les clubs pourront valider le passe en scannant simplement le QR code.

Pour utiliser votre Pass'Sport, il suffit de présenter votre QR code ou code alphanumérique à votre club, association sportive ou salle de sport au moment de votre inscription. Il déduira automatiquement 50 € du prix de la licence ou de l'abonnement au moment de l'inscription.

Un simulateur Pass'Sport est à votre disposition sur le site du ministère des Sports pour vous permettre de vérifier si vous êtes éligible.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport peut être utilisé pour toute adhésion ou prise de licence prise du 1er juin au 31 décembre 2024 dans les **associations sportives partenaires du dispositif** :

- les associations sportives affiliées aux fédérations sportives agréées ;
- les Quartiers prioritaires de la ville ou sur un territoire labellisé « Cités éducatives », auprès de toutes les associations sportives agréées qu'elles soient affiliées ou non à une fédération sportive ;
- les structures de loisirs sportifs marchands (par exemple une salle de fitness et une salle d'escalade).

Retrouvez les associations affiliées au dispositif sur tout le territoire

2. Avec l'appli LABAZ de la Région Ile de France, une aide de 100€ pour la licence sportive des 15 à 17 ans (RAPPEL)

La Région Ile de France, partenaire majeur de la LIFR, a lancé une aide de 100 € afin de faciliter et renforcer l'accès des jeunes franciliens de 15 à 17 ans aux pratiques sportives et culturelles.

Elle est disponible via l'application LABAZ, mise en place par la Région Île-de-France.

L'aide est strictement personnelle et créditée sur l'application LABAZ, dans le portefeuille virtuel de chaque jeune remplissant les critères d'éligibilité.
Son montant n'est pas cumulable d'une année sur l'autre : il est crédité le 1er septembre et peut être utilisé jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Cette offre représente un double avantage pour les clubs :

- **Fidéliser leurs licenciés** en les aidant dans la prise en charge de leur licence,
- **Recruter de nouveaux licenciés**, présents sur l'appli LABAZ et curieux d'essayer le rugby.

Les clubs sont invités à :

- **Se référencer comme « Partenaire »** à l'aide du mode d'emploi préparé par les équipes de la Région.

S'inscrire

Diffuser à leurs licenciés la brochure d'information afin de les inciter à s'inscrire.

Télécharger la brochure

IMPORTANT : Cette aide est cumulable avec l'aide Pass'Sport.

Tournois amicaux

1. Tournois autorisés en Ile de France (RAPPEL)

Sur le site de la LIFR, vous pouvez télécharger les tableaux des tournois amicaux autorisés par la LIFR.

Accéder au site

Nous vous rappelons que tous **les tournois doivent être déclarés à la Ligue et autorisés par la Ligue s'il est de type Territorial ou National et par la FFR s'il est international.**

Dans le cadre du rugby à 5, la déclaration permet la prise en charge de l'assurance pour les participants non licenciés à la FFR.

2. Documents utiles

Les formulaires de demandes de tournois sont disponibles sur le site de la LIFR dans la rubrique « sportif ».

Accéder aux documents

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

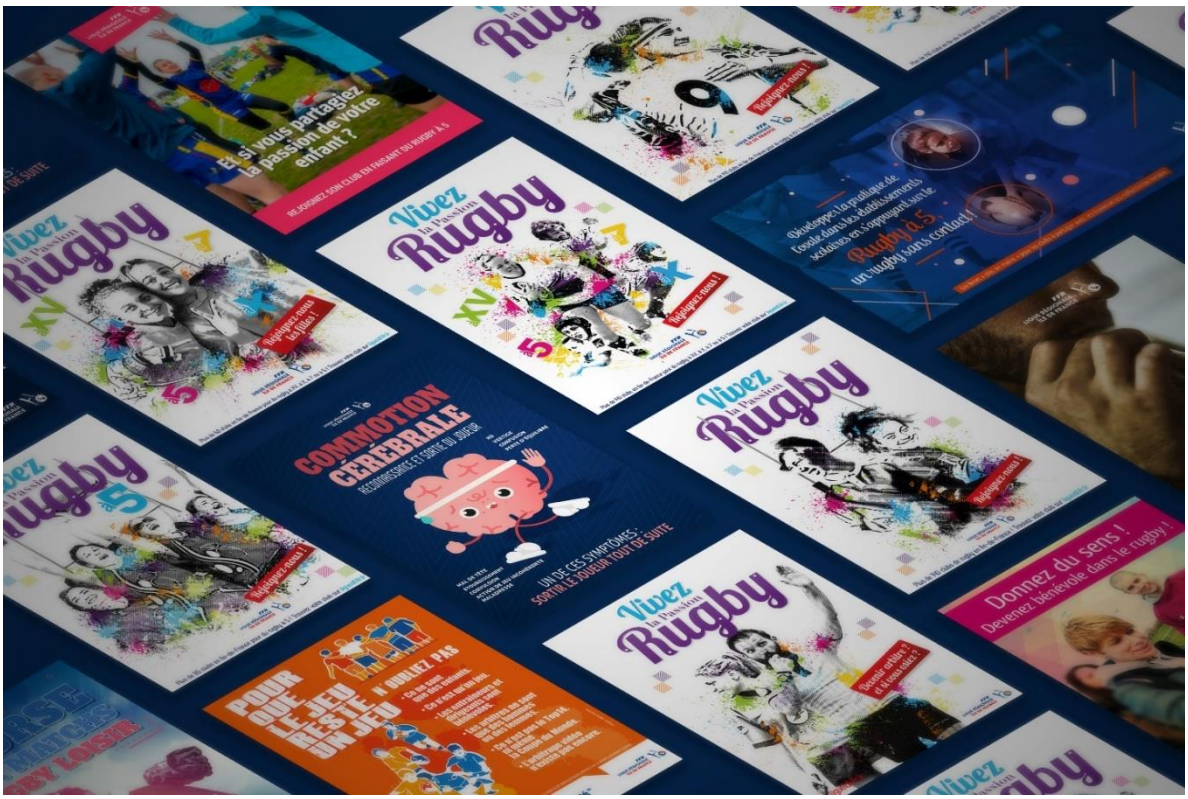
Communication

De nombreux outils sont à votre disposition !

Depuis plusieurs saisons, la LIFR s'attache à réaliser des outils pour aider les clubs dans leur quotidien. Sont à votre disposition sur **le site ligueidf.ffr.fr** (ou sur demande auprès de la LIFR) :

RECRUTEMENT :

- **Des kits** personnalisables pour vous aider à **RECRUTER** (affiche, flyer, bannière web, kakémono) : des bénévoles, des arbitres, des joueuses et des joueurs à XV, X, 7 et 5, des joueurs uniquement, des joueuses uniquement, des joueurs à 5 uniquement, des enfants pour votre école de rugby mais aussi les parents de votre EDR en leur proposant de jouer au rugby à 5.
- **Une vidéo** « rugby de mouvement » pour **ANIMER** vos stands lors des forums (dont une version sous-titrée)
- **Une vidéo** « rugby à 5 » pour **FAIRE DECOUVRIR** ce nouveau rugby
- **Un livret** pour vous aider **TRAVAILLER** avec le monde scolaire
- **Une affiche** personnalisable pour **COMMUNIQUER** sur un match de rugby loisir



SENSIBILISATION :

- **Des kits** non violence et civilité pour **RAPPELER** aux supporters, parents, joueurs, dirigeants et bénévoles, les règles de bonne conduite sur et en-dehors des terrains
- **Un film** pour **PROMOUVOIR** auprès des jeunes les valeurs de respect, de solidarité et de loyauté
- **Des dossiers** « antidopage » pour **INFORMER** les acteurs des clubs sur ce sujet
- **Une affiche** « cannabis » pour **COMMUNIQUER** sur les risques encourus en cas de consommation
- **Une affiche** « commotion cérébrale » pour **MEMORISER** les symptômes
- **Un flyer** « commotion cérébrale » pour **INFORMER** de la démarche à suivre en cas de suspicion de commotion cérébrale

Accéder à la rubrique « communication »

FINANCIER :

- **Deux power points** personnalisables pour vous aider à **DEMARCHER** les entreprises avec comme support le rugby à 5

Accéder à la rubrique « financier »

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

26 CHANTIERS DE LA LIGUE

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Les 26 chantiers de la Ligue

21 chantiers autour du triptyque SPORTIF – EDUCATIF – CITOYEN :

SPORTIF

1. Organiser des championnats lisibles et qui permettent une activité jusqu'en mai
2. Favoriser un rugby de mouvement
3. Développer la pratique féminine et la féminisation des encadrements
4. Assouplir l'accès aux formations fédérales avec baisse des prix et accès en distanciel
5. Booster le Rugby à 7
6. Continuer la relance du Rugby Loisir à XV
7. Maintenir la croissance du Rugby à 5
8. Contribuer à améliorer les infrastructures de rugby franciliennes
9. Valoriser et faire monter en puissance l'arbitrage francilien
10. Avoir plus de 10% de Franciliennes et Franciliens dans les sélections nationales

EDUCATIF

11. Favoriser le rugby dans le monde scolaire, en lien avec les comités départementaux
12. Soutenir le rugby dans le secondaire et l'universitaire
13. Multiplier les outils pour les écoles de rugby en lien avec les comités départementaux
14. Valoriser les éducateurs
15. Valoriser les réussites scolaires autant que sportives

CITOYEN

16. Développer le rugby dans les quartiers prioritaires de la ville et zones de revitalisation rurale
17. Développer les sections de Rugby Adapté
18. Favoriser la création de sections de Rugby Santé et Rugby Bien-être
19. Multiplier les actions éco-citoyennes et créer le kit de l'éco-rugbyman
20. Préserver la santé des pratiquantes et pratiquants
21. Continuer à lutter contre les discriminations, incivilités et violences

… et 5 chantiers en soutien des clubs

1. Aider les clubs à se structurer et à grandir
2. Valoriser les actions des clubs et diffuser leurs bonnes pratiques
3. Conserver une communication simple et réactive de la LIFR avec tous les clubs
4. Avoir un management ouvert et garantir l'indépendance des organes disciplinaires
5. Capitaliser sur France 2023 et Paris 2024

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



PARTENAIRES & MÉCÈNES

ILE DE FRANCE RUGBY

Les partenaires & mécènes de la LIFR au soutien du rugby francilien

Bourgeois TP
Odéon Développement
GC Partenaires
Rotary Insertion
Up and Under
Amical du Tournoi des VI Nations
Fair Play For Planet

Rematch
Sports Co Passion
Partoo
NP Sprinters
Fondation Crédit Agricole
Epicture
Rugby Club
PPI France

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE



CONTACTS

ILE DE FRANCE RUGBY

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Contacts

Pour faciliter vos contacts avec nous !

Afin de faciliter la communication entre les clubs franciliens et les différents acteurs de la Ligue Régionale (élus et salariés), nous avons mis en place des adresses mails « génériques ». N'hésitez pas à les utiliser car tous les mails reçus sur ces adresses sont lus automatiquement par toutes les personnes concernées par votre demande, au-delà du responsable mentionné ci-dessous.

Affiliations	01 43 42 42 85 06 74 73 95 14	affiliations@idfrugby.fr
Agence Nationale du Sport	01 43 42 47 13 06 34 48 20 92	ans@idfrugby.fr
Appel	01 43 42 47 13 06 34 48 20 92	appel@idfrugby.fr
Arbitrage	06 22 59 57 13	arbitrage@idfrugby.fr
Arbitrage - Arbitres indispos	06 22 59 57 13	indispos-arbitres@idfrugby.fr
Arbitrage - Devenir arbitre	06 22 59 57 13	jeveuxarbitrer@ffr.fr
Citoyenneté	07 70 06 83 24	citoyennete@idfrugby.fr
Communication	01 43 42 49 93 06 34 48 21 01	communication@idfrugby.fr
Covid Manager	06 75 61 11 78	covidmanager@idfrugby.fr
CRACG	07 62 76 36 44	cracg@idfrugby.fr
Discipline	01 43 42 42 85 06 74 73 95 14	discipline@idfrugby.fr
Ecoles de Rugby	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27	edr@idfrugby.fr
Epreuves (Jeunes) **Epreuves (Seniors)**	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27 01 43 42 42 86 06 12 62 57 38	epreuves@idfrugby.fr
Financier	01 43 42 46 87 06 18 60 40 15	financier@idfrugby.fr
Formation	06 45 48 74 08	formation@idfrugby.fr
France 2023 - Paris 2024	01 43 42 49 93 06 34 48 21 01	contact2023-2024@idfrugby.fr
Litiges	01 43 42 47 13 06 34 48 20 92	litiges@idfrugby.fr
Médical	01 43 42 51 51	medicale@idfrugby.fr
Médical - Carton Bleu	01 43 42 51 51	carton-bleu@idfrugby.fr
Officiels de match - Rapport Officiel	01 43 42 51 51 07 62 76 36 44	rapport-officiel@idfrugby.fr

Partenariat	01 43 42 51 51 07 87 72 14 17	partenariat@idfrugby.fr
Qualification des Terrains	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27	terrains@idfrugby.fr
Rassemblements (gestion des dossiers)	01 43 42 51 51 06 09 45 35 90	rassemblements@idfrugby.fr
RF Indispo	06 06 95 19 51	Indispos-rf@idfrugby.fr
Rugby à 5	01 43 42 42 86 06 12 62 57 38	rugbya5@idfrugby.fr
Rugby à 7	01 43 42 42 86 06 12 62 57 38 01 43 42 42 86 06 12 62 57 38	rugbya7@idfrugby.fr
Rugby Loisir	01 43 42 49 91 06 21 39 48 27	rugby-loisir@idfrugby.fr
Scolaire	01 43 42 51 51 07 70 06 83 24	scolaire@idfrugby.fr
Services Civiques	01 43 42 47 13 06 34 48 20 92	servicecivique@idfrugby.fr

Pour tout autre sujet, envoyez votre mail à l'adresse : ligue@idfrugby.fr ce qui ne vous empêche pas, aussi, de contacter individuellement les élus de votre choix ! Nous sommes là pour vous aider !